**FONDS INTERDEPARTEMENTAL
D’INVESTISSEMENT
*Rapport n°02-103 /AD du 21/12/2018***



Il s’agit de voter la création du Fonds de Solidarité Interdépartemental d’Investissement (FS2I).



* Les collectivités franciliennes contribuent fortement à la péréquation nationale (à hauteur de 700 millions d’euros par an) qui vise à mieux distribuer les ressources et réduire les écarts de richesse, et donc les inégalités entre les territoires.
* L’État lui, s’en désengage de façon insoutenable un peu plus chaque année.
* En complément de cette contribution des Départements d’IDF à la solidarité nationale, un dispositif spécifique de péréquation interdépartemental est en place depuis 2014 : le Fonds de Solidarité pour les Départements de la Région Île-de-France (FSDRIF) (montant annuel : 60 millions d’euros).
* Face aux déséquilibres persistants et au manque d’engagement de l’Etat, les Départements Franciliens souhaitent renforcer leurs actions en faveur de la solidarité interdépartementale et nationale.



* **7 Départements unis et solidaires** (Val d’Oise, Hauts-de-Seine, Yvelines, Seine-et-Marne, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne) **pour :**
* **Renforcer le FSDRIF.**
	+ à 180 millions d’euros avec la participation des Départements du 92, du 78 et de Paris.
* **Créer un FS2I**
* Abondé à hauteur de 150 millions d’euros par an. Chaque Département l’alimente en fonction de sa capacité d’investissement et de son niveau d’épargne nette.
* En 2019, le Val d’Oise va y participer à hauteur de 9.2 millions d’euros.
* Objectif de ce fonds : cofinancer toute action qui participe à l’attractivité globale de l’Île-de-France et/ou à la réduction des inégalités territoriales.
* Les affectations du fonds seront décidées à l’unanimité. Des dotations d’investissement seront alors versées directement aux Départements.
* En Val d’Oise des projets comme l’avenue du Parisis à l’Est du département, le Tramway T11 à Argenteuil ou le Campus international de Cergy-pontoise pourront être financés en partie par ce fonds.



La collaboration interdépartementale est l’échelon le plus pertinent de l’investissement au service de la solidarité. Ce fonds est unique en France, inédit du fait de son ampleur et privilégie l’efficacité grâce à une gouvernance resserrée et connectée aux besoins et priorités des territoires. Plus que jamais, les Départements montrent leur utilité.